

Conditions générales d'utilisation du Pack Extrême Pro

Version du 30 novembre 2017

NordNet est une société spécialisée dans le domaine de l'Internet (accès au Réseau Internet, sécurité informatique, enregistrement de noms de domaine, fourniture de liaisons louées, référencement, hébergement de sites et de machines).

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles NordNet met à disposition de ses Clients et exécute son Service d'accès à Internet, par ADSL, ainsi que les prestations de service associées.

Ces dispositions s'appliquent à l'offre Pack Extrême Pro proposée par NordNet, quel que soit son canal de vente.

Le Client s'engage à prendre connaissance des présentes Conditions Générales, et à soumettre à NordNet toute question qu'il se poserait.

Les présentes Conditions Générales et les Conditions spécifiques prévalent sur toutes conditions générales, particulières ou, tout autre document que le Client aurait pu transmettre à NordNet.

Le bénéfice de la commande est personnel, le Client ne peut le céder sans l'accord écrit et préalable de NordNet.

Le Client atteste être une personne majeure et disposer de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du Contrat.

Article 1- Définitions

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le Contrat ou, dans tout autre document émanant de NordNet relatif à l'objet du Contrat :

ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line, ligne numérique asymétrique d'abonné, permettant d'avoir un accès haut débit au Réseau Internet, le débit en download (ou débit descendant : transfert d'informations vers le poste du client) étant plus important que le débit en upload (ou débit montant : transfert d'informations à partir du poste du client).

Client : personne physique ou morale s'étant identifiée et inscrite au service d'accès à Internet, offert par NordNet. L'inscription se fait par la signature d'un Formulaire d'abonnement par le Client.

Conditions Contractuelles ou Contrat : les présentes conditions générales et le bon de commande.

Courriel : Courrier électronique autrement appelé " e-mail ", " mail " ou " mél ".

Formulaire d'abonnement : Bon de commande relatif à la souscription du Pack Extrême Pro

Identifiant : terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel ou mot de passe, permettant au Client de s'identifier et de se connecter au service d'accès à Internet. Les Identifiants comprennent l'identifiant de connexion, le mot de passe de connexion, l'adresse de messagerie, le mot de passe de messagerie ainsi que le numéro d'utilisateur.

Internet : réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

Kit de connexion : CD-Rom d'installation, contenant divers logiciels, permettant la connexion Internet sur le(s) micro-ordinateur(s) du Client.

NordNet : société qui fournit le service d'accès à Internet ainsi que les Services Associés proposées par NordNet et éventuellement choisies par le Client.

Pack Extrême Pro : offre d'accès ADSL très haut débit, mutualisée, qui lorsqu'elle a été souscrite auprès des services de NordNet :

- après le 01 mars 2006 peut atteindre jusqu'à 20 Méga bits en flux descendant (1 Méga bits en flux ascendant) selon les capacités techniques de la ligne téléphonique utilisée pour la connexion ADSL,
- avant le 01 mars 2006 peut atteindre jusqu'à 8 Méga bits en flux descendant (800 kilo bits en flux ascendant), selon les capacités techniques de la ligne téléphonique utilisée pour la connexion ADSL.

Publipostage : (autrement appelé publipostage électronique ou e-mailing) Envoi en nombre de Courriels en vue le plus souvent d'informer ou de promouvoir un produit ou un service.

Service : Service d'accès à Internet et Services Associés fournis à travers le Pack Extrême Pro.

Service d'accès à Internet : service fourni par NordNet, permettant au Client de se connecter au réseau Internet, de communiquer par un système de messagerie électronique, de disposer d'un espace disque pour le stockage de ses pages professionnelles, de télécharger des fichiers et logiciels, etc.

Services Associés : les services prévus dans les présentes Conditions générales dont les 6 boîtes aux lettres électroniques, l'hébergement d'un site Internet limité à 100 Mo, l'utilisation d'une IP fixe et la consultation sur tout micro-ordinateur connecté à l'Internet de ses courriels reçus sur les boîtes aux lettres créées dans le cadre du Contrat.

Site NordNet : site disponible à l'adresse <http://www.nordnet.com>.

Trojan : autrement appelé cheval de Troie ou Trojan Horse est un programme qui prend l'apparence d'un programme valide et est introduit dans une séquence d'instructions normales. Il contient une fonction illicite cachée, grâce à laquelle il contourne les mécanismes de sécurité du système informatique, ce qui permet la pénétration par effraction dans des fichiers

pour les consulter, les modifier ou les détruire. Il peut demeurer inoffensif, jusqu'à la date programmée de son entrée en action. Les Trojans ne sont pas considérés comme des virus.

Ver : programme autonome et parasite qui peut se reproduire et qui surcharge la mémoire ou porte atteinte à l'intégrité des systèmes d'exploitation et peut aller jusqu'à bloquer l'usage du micro-ordinateur ou du serveur sur lequel il est installé. Les Vers ne sont pas considérés comme des virus.

Zone Eligible : zone au sein de laquelle le service est rendu disponible en fonction des adaptations techniques du réseau et de la configuration technique.

Article 2 - Objet

Le Contrat a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part NordNet fournit au Client un accès ADSL de très haut débit au réseau Internet ainsi que des Services Associés et, d'autre part le Client accède et utilise ces services.

Les offres NordNet sont valables pendant au moins trois (3) jours après leur première publication sur le site NordNet et resteront valables tant qu'elles y seront présentes, à moins qu'une durée spécifique ne soit précisée sur le site dans le descriptif de l'offre.

Toute connexion au service est subordonnée au respect du Contrat.

La signature du " Formulaire d'abonnement " entraîne l'acceptation de l'ensemble des Conditions Générales.

Article 3 - Modification d'une formule d'abonnement

Article 3.1 - Modification par NordNet

Dans l'hypothèse où NordNet considère qu'une formule d'abonnement n'est plus viable ou justifiée, NordNet se réserve le droit de supprimer à tout moment cette formule d'abonnement. NordNet en avertira le Client par courrier ou par courriel et lui proposera le cas échéant une formule de remplacement.

A défaut d'opposition par courriel ou télécopie dans un délai de deux (2) mois à compter de la date du courriel visé ci-dessus, la formule de remplacement se substituera à la formule d'origine.

En cas d'opposition à la migration, le Contrat en cours pourra être résilié par NordNet, par un nouveau courriel, à l'expiration du délai de deux (2) mois à compter de la notification reçue par courriel. Le Client sera remboursé de toute somme couvrant une période postérieure à la date d'effet de la résiliation. Ce remboursement sera calculé prorata temporis.

En cas de souscription d'un nouveau Contrat, cette somme sera automatiquement déduite de la somme due au titre de la souscription de ce nouveau Contrat.

Par ailleurs, NordNet se réserve le droit de faire évoluer le Service sans en altérer les performances telles qu'elles existent au moment de la souscription. Dans ce cas, la configuration minimale du micro-ordinateur du client peut être amenée à évoluer. Si la configuration du micro-ordinateur du Client devenait inférieure à la configuration minimale requise, ceci pourrait entraîner une dégradation du fonctionnement du Service ; Dans ce cas, le Client dispose du droit de résilier le Contrat avec effet immédiat. NordNet pourra demander toute justification au Client quant à la configuration ayant justifié la résiliation.

NordNet pourra proposer par courriel aux Clients ayant souscrits un Pack Extrême Pro avant le 01 mars 2006 de migrer vers la nouvelle formule du Pack Extrême Pro, sous réserve de l'éligibilité de leur ligne téléphonique. Le cas échéant, les caractéristiques de la nouvelle formule du Pack Extrême Pro s'appliqueront à compter de l'acceptation du courriel par le Client.

Article 3.2 - Modification à l'initiative du Client

Article 3.2.1 - Modification technique

Le Client peut demander, par Courriel ou par téléphone les modifications techniques suivantes :

- la souscription ou le retrait des options proposées par NordNet.
- La migration vers un autre abonnement.

Article 3.2.2 - Changement d'adresse

Tout changement d'adresse du Client devra être notifié, dans un délai de quinze (15) jours, aux services de NordNet dans les conditions établies à l'article « Notifications » des Conditions Générales.

En cas de changement d'adresse du Client, le Client pourra conserver son abonnement mais NordNet lui facturera les frais de mise en service de la nouvelle connexion.

En cas de changement d'adresse dans une zone où NordNet est dans l'impossibilité technique d'offrir le service, le Contrat sera résilié de plein droit, sur simple notification adressée aux services de NordNet par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Pour pouvoir bénéficier de cette résiliation, le Client devra apporter la preuve de son changement d'adresse par la fourniture de deux justificatifs de domicile distincts. NordNet effectuera la cas échéant une vérification de l'éligibilité de la ligne téléphonique (utilisée pour l'ADSL) du Client.

Toute demande de résiliation du fait d'un changement d'adresse, parvenue à NordNet avant le 20 du mois en cours, sera prise en compte à la fin du mois en cours. A défaut, la résiliation sera prise en compte au dernier jour du mois suivant.

En cas de résiliation, le Client devra retourner le modem/routeur et les autres Equipements aux services de NordNet, dans les conditions prévues à l'article « Conséquences de la cessation ».

Article 4 - Accès au service

L'accès au service est possible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sauf en cas de force majeure tel que visé à l'article " Cas de force majeure " ou en raison d'une opération de maintenance, telle que visée ci-dessous.

Le Client s'engage à fournir à NordNet des informations actuelles, complètes, exactes et, à maintenir ses coordonnées à jour.

Toute modification de coordonnées devra, par conséquent, être notifiée à NordNet, notamment, en cas de changement d'adresse ou éventuellement de références bancaires, si le Client a choisi le prélèvement automatique comme modalité de paiement. A défaut, NordNet se réserve le droit de résilier le Contrat.

L'accès au Service se fait au moyen d'un modem fourni selon les configurations décrites en ligne sur le site NordNet.

Ce droit d'accès au service est ouvert sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- L'accès au service est subordonné à la localisation du Client dans la Zone Eligible et à la compatibilité technique du modem avec la Zone Eligible. La compatibilité technique du modem avec les caractéristiques techniques de la Zone Eligible s'apprécie au jour de la conclusion du Contrat et en fonction des informations fournies par le Client.
- L'accès au service nécessite la compatibilité du modem avec le(s) micro-ordinateur(s) et/ou le routeur du Client. NordNet met à la disposition du Client dans le cadre du Contrat, un modem-routeur Wi-Fi compatible à l'accès au Service. Toutefois, si le Client utilise son propre matériel, il s'engage à vérifier auprès de l'assistance technique, la compatibilité de ces éléments avec le Service offert par NordNet.
- L'accès au service n'est possible qu'à partir de la ligne téléphonique déclarée par le Client dans le Formulaire d'abonnement. Le Client est informé de la nécessité de disposer et de maintenir en service la ligne téléphonique déclarée sur le Formulaire d'abonnement et d'un contrat d'abonnement au service téléphonique souscrit auprès de France Telecom. En cas de modification de numéro, il devra en avvertir au préalable NordNet.
- L'accès au service est possible à la date :- de réception par le Client des éléments personnels d'identification, à savoir : identifiant de connexion, mot de passe de connexion, identifiant de messagerie, adresse de messagerie, mot de passe de messagerie ainsi que le numéro d'utilisateur
- et d'installation des équipements nécessaires au service ADSL par le fournisseur du réseau ou le Client.

Le(s) micro-ordinateur(s) et/ou le routeur du Client (dans le cas où le Client n'utiliserait pas le modem-routeur Wi-Fi mis à sa disposition par NordNet) doit répondre aux caractéristiques visées sur le Formulaire d'abonnement ou le site NordNet .

Le Client reconnaît que la technologie employée est récente et en pleine évolution. A ce titre, le Service ne peut être fourni sans risque de défaut ou de perturbation. NordNet se réserve en tout état de cause la possibilité, y compris sur des zones ouvertes au service, de ne pas donner suite ou de décaler la mise à disposition du service si celle-ci est de nature à ne pas être effectuée dans des conditions satisfaisantes pour le Client ou les Clients déjà raccordés. NordNet en informera le Client dans les meilleurs délais suivant sa commande.

Si, en raison d'une difficulté technique, le Service n'a pas été mis en place dans les 8 semaines suivant la commande, le Client pourra demander par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'annulation de sa commande. Les sommes éventuellement versées lui seront remboursées. Le Client est responsable de l'installation des équipements de terminaison nécessaires au bon fonctionnement du service tels que modem, cordons, filtre, etc..., selon les spécifications fournies par NordNet.

Le Client doit utiliser les logiciels de connexion fournis par NordNet dans le Kit de connexion ou le Pack Extrême Pro ou, à défaut des logiciels compatibles avec les logiciels de connexion précités.

Les informations à ce sujet sont présentes sur le site de NordNet.

L'utilisation des logiciels fournis par NordNet implique l'acceptation des contrats de licence d'utilisation qui accompagnent le Kit de connexion à NordNet. A ce titre, le Client s'engage à respecter les modalités d'utilisation décrites dans le Kit de connexion.

NordNet ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage résultant de la présence ou de installation par le Client sur le(s) micro-ordinateurs(s) concerné(s) par le Service, de logiciels non fournis par NordNet, ou incompatibles avec ces derniers.

Le service accès du Pack Extrême Pro de NordNet ne peut en aucun cas être utilisé dans des lieux publics ou espaces commerciaux à usage public. Ceci exclut en particulier son usage sur des bornes en libre service, espaces de type « Cyber », salons de démonstrations temporaires ou permanents.

De même, le Service ne peut en aucun cas être utilisé pour permettre à des tiers de se connecter. A défaut, le Client sera tenu pour responsable de l'utilisation faite par tout tiers de l'accès à Internet auquel il a souscrit auprès de NordNet.

Toute connexion au service ADSL pourra être interrompue au bout de sept (7) jours.

Article 5 – Garantie commerciale

Article 5.1 – Maintenance

NordNet peut être amené à interrompre le service ou une partie du service pour des raisons de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du service et des matériels. Le Client sera prévenu dans la mesure du possible au minimum trois (3) jours à l'avance par Courriel.

Sauf exception expressément prévue par NordNet au Contrat, ces interruptions, quelles qu'elles soient, n'ouvriront droit à aucune indemnité.

NordNet s'engage également à assurer, sans supplément de prix pour le Client, la maintenance évolutive des matériels et logiciels, afin de conserver un niveau équivalent entre lesdits matériels et logiciels et, l'état de la technique.

NordNet est donc en droit de modifier les services auxquels le Client a souscrit ou de remplacer lesdits matériels compte-tenu des évolutions de la technologie, dès lors que ces modifications et changements ne remettent pas en cause les fonctionnalités desdits services et matériels et n'entraînent pas d'augmentation du prix de l'abonnement du Client.

Si le Client subordonne son engagement au maintien de certaines caractéristiques précises, il devra le signaler à NordNet avant l'abonnement. L'accord de NordNet devra être donné par écrit. L'écrit devra préciser les conséquences du non-respect de ces caractéristiques techniques.

Article 5.2 - Assistance - Réclamations

Article 5.2.1 - Assistance téléphonique

NordNet met à la disposition du Client un service d'accueil téléphonique du lundi au samedi pendant les heures ouvrées précisées sur le site NordNet.

Ce service sera facturé au Client selon le tarif audiotel de France Telecom en vigueur.

Ce service est exclusivement réservé à l'assistance technique et commerciale, et en particulier, à la résolution des difficultés rencontrées dans le cadre de la connexion du Client au service d'accès, à l'exclusion de tous les problèmes liés à tout matériel bureautique.

Les conversations téléphoniques entre le Client d'une part, et les personnes assurant l'assistance technique ou commerciale de NordNet d'autre part, pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration.

Article 5.2.2 – Assistance par courriel

NordNet met à la disposition du Client, une assistance gratuite par Courriel disponible sur le Site de NordNet rubrique « Contactez-nous » ou à l'adresse assistance@nordnet.com.

Article 5.2.3 - Réclamations

Sauf dérogation prévue dans le Contrat, toute réclamation doit être formulée par écrit et transmise à la société NordNet soit par Courriel, rubrique " Contactez-nous " sur le site NordNet , soit par écrit à l'adresse indiquée ci-après à l'article " Notifications ".

Article 6. Mise en service de la connexion

Le Service est offert à partir du micro-ordinateur du Client connecté à un réseau de télécommunications (téléphone) compatible avec le service d'accès à Internet. Le micro-ordinateur du Client doit répondre à la configuration minimale visée sur le Formulaire d'abonnement ou le site NordNet . Les protocoles de communication utilisés sont ceux en usage sur Internet.

Article 7 - Identifiants d'accès au Service

Tous les Identifiants permettant au Client de se connecter au Service d'accès à Internet de NordNet sont personnels et confidentiels. Le Client s'engage à conserver secrets ses Identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte ou de vol d'un des Identifiants, celui-ci doit en informer NordNet dans les meilleurs délais.

Dès qu'elle en aura connaissance, NordNet fera l'annulation desdits éléments pendant les heures ouvrées.

Cette information doit être confirmée à NordNet par écrit.

Les nouveaux Identifiants seront transmis au Client par courrier à l'adresse figurant dans son compte. En cas de changement d'adresse, le Client s'engage préalablement à effectuer auprès de NordNet, le changement d'adresse.

Si le Client souhaite modifier ses éléments d'identification, il devra de même en demander cette modification par écrit, et les nouveaux éléments Identifiants lui seront alors transmis par courrier.

En cas d'utilisation détournée ou non autorisée des Identifiants du Client, la responsabilité de celui-ci ne sera dérogée à l'égard de NordNet qu'à compter de l'information faite auprès de NordNet.

L'usage du Service offert par NordNet est un usage exclusif du titulaire et/ou de ses préposés à titre professionnel. Le service ne peut en aucun cas être cédé à des tiers à titre gratuit ou payant.

NordNet se réserve le droit de suspendre ou résilier le Contrat en cas de non-respect de cette interdiction, comme prévu à l'article " Suspension-Résiliation ".

La modification des Identifiants ainsi que toute modification à apporter au dossier du Client sont faites gratuitement.

Il est précisé que tout usage des Identifiants est fait sous son entière responsabilité.

A ce titre, NordNet rappelle d'une part, que tout Courriel adressé à partir de la messagerie du Client, sera considéré comme adressé par celui-ci et d'autre part, que tout site consulté à partir du(des) micro-ordinateur(s) du Client sera réputé avoir été consulté par celui-ci.

Le Client est autorisé à partager la connexion établie à partir d'un micro-ordinateur avec d'autres postes. En revanche, le Client ne doit pas générer de connexions simultanées à partir de différents postes en utilisant les mêmes Identifiants.

On définit la connexion simultanée comme, soit l'utilisation des mêmes Identifiants sur plusieurs lignes distinctes au même moment et/ou à des intervalles de temps se chevauchant pour établir la connexion d'au moins deux (2) ordinateurs, soit l'utilisation de toute technique présente ou à venir permettant de lancer plus d'une connexion physique à la fois. Toute consommation constatée dans ce cadre entraînera la facturation à l'heure de toutes les communications pendant la durée de l'infraction constatée en plus du forfait applicable. Le tarif appliqué sera de 2,7 Euros l'heure, toute heure commencée étant due.

De plus, NordNet pourra suspendre ou résilier le Contrat du Client comme prévu à l'article « Suspension – Résiliation ».

La réactivation de l'accès, suspendu de ce fait, pourra être facturée dix (10) euros.

Article 8 - Précautions d'usage spécifiques ADSL

Article 8.1 – Précautions générales

Lors de l'utilisation du Service accès de type Pack Extrême Pro de NordNet, l'ordinateur est connecté dès lors qu'il est sous tension.

Dans ces conditions, il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger sa ligne ADSL, son micro-ordinateur, ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers sur son ordinateur, à quelque fin que ce soit, Internet n'étant pas un réseau sécurisé.

A ce titre, NordNet conseille au Client, indépendamment de l'abonnement choisi, la souscription d'un antivirus-firewall tel que détaillé à l'article 16 « Options » des présentes Conditions Générales.

Article 8.2 – Précautions spécifiques à la technologie Wi-Fi

En ce qui concerne la technologie Wi-Fi, le Client reconnaît avoir été informé que cette technologie présente des inconvénients qui lui sont inhérents.

En effet, des baisses de débit (pouvant aller jusqu'à la coupure de service) sont possibles dès lors que le Client s'éloigne du point d'accès, lors de communications nombreuses et/ou d'informations lourdes (telles que des images, des vidéos ...), lors d'interférences dues à la rencontre d'obstacles (de type murs, vitres teintées, étages ...).

NordNet ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences et des dommages, de quelque nature qu'ils soient, directs ou indirects, qui pourraient résulter du fait d'inconvénients liés à la technologie Wi-Fi, et plus particulièrement d'une baisse de débit, voire d'une coupure de Service liée auxdits inconvénients.

Le Client est informé de la possibilité de piratage, intrusion téléphonique de sa ligne ADSL en cas de mauvais paramétrage de son modem Wi-Fi. Le Client s'engage par conséquent à adapter le paramétrage de son modem Wi-fi à ses besoins.

Un paramétrage sera effectué par NordNet sur le modem Wi-Fi si le Client a souscrit à l'option « Installation du modem-routeur ». Cette opération ne garantit pas le Client d'une protection absolue notamment contre les intrusions téléphoniques, le piratage ou les pertes de données.

Le Client souscrivant la location du modem Wi-Fi est tenu de vérifier que le paramétrage du modem effectué par les services de NordNet correspond à ses besoins.

NordNet ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences et des dommages, de quelque nature qu'ils soient, directs ou indirects, qui pourraient résulter du fait d'un défaut de paramétrage

.Article 9 - Débit

Les débits maximums proposés dans le cadre de l'offre Pack Extrême Pro ne peuvent être garantis par NordNet dans la mesure où ils seront fonction des capacités techniques de la ligne téléphonique utilisée pour la connexion ADSL, de son emplacement géographique et du nombre d'utilisateurs connectés simultanément sur un même secteur géographique.

NordNet analysera la ligne téléphonique du Client, utilisée pour la connexion ADSL, afin de déterminer si cette dernière se situe dans une Zone Eligible ou hors Zone Eligible.

Le débit maximum proposé par NordNet dans le cadre l'offre Pack Extrême Pro pourra être déterminé par la présence ou non de la ligne téléphonique du Client utilisée pour la connexion ADSL dans une Zone Eligible.

Le Client est, de plus, informé du fait que la tranche de débit maximum fournie par NordNet sera fonction de la résultante de l'analyse susvisée.

Article 10 - Courrier électronique

Article 10.1 – Dispositions générales

NordNet met à la disposition du Client un service de boîte aux lettres électroniques (boîte à courriers électroniques) en ligne permettant au client de consulter ses courriers électroniques, depuis tout ordinateur raccordé à Internet et équipé d'un navigateur et ce quelque soit l'endroit où il se trouve, en se connectant à l'aide de son identifiant et de son mot de passe, dans la rubrique « Votre messagerie » du site NordNet.

NordNet met à la disposition du Client six (6) boîtes aux lettres électroniques. Au-delà, NordNet pourra être amenée à lui demander de souscrire une location de boîtes aux lettres électroniques au tarif en vigueur (disponible sur simple demande auprès des services de NordNet).

Le Client est averti que l'identité de l'expéditeur indiquée sur le message peut être usurpée ou que le contenu du courrier électronique peut être modifié entre l'expédition et la réception du fait d'un acte malveillant et/ou du caractère peu sécurisé du réseau Internet.

Les boîtes aux lettres électroniques attribuées sont à usage exclusif du Client et/ou des membres du foyer ou de ses préposés si le Client est une personne morale ou s'il agit dans le cadre de son activité professionnelle. Elles ne peuvent être cédées par le Client, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, à tout tiers, le Client restant en tout état de cause seul responsable à l'égard de NordNet de ses propres boîtes aux lettres électroniques, des boîtes aux lettres électroniques créées par lui et/ou rattachées à son compte de messagerie, ainsi que de l'espace qui lui est alloué dans le cadre de son service en ligne de Messagerie « Votre Messagerie ».

Article 10.2 - Choix du nom composant l'adresse de courrier électronique

Le Client sera libre de déterminer le nom composant l'adresse de ses boîtes à courriers électroniques, à moins que le nom choisi ne soit indisponible (nom déjà utilisé par un autre internaute), qu'il ne porte atteinte à l'ordre public, français ou étranger, aux droits d'autrui ou aux droits de NordNet, qu'il ne soit pas contraire à une réglementation française ou étrangère.

NordNet n'est pas tenu de réaliser une quelconque vérification à ce titre.

Toutefois, s'il est notifié à NordNet que le nom choisi par le Client est illicite, contraire à l'ordre public ou aux réglementations applicables, NordNet, dès lors qu'il ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer l'accès à l'adresse de courrier électronique du Client sans préavis ni indemnité.

NordNet respectera par la suite, les dispositions de toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire, obligeant NordNet à supprimer l'adresse de courrier électronique litigieuse.

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, NordNet bloque ou supprime l'adresse de courrier électronique concernée, elle ne sera redevable à l'égard du Client, d'aucun dédommagement.

Le Client supportera les conséquences de toute action d'un tiers relative à la licéité de son adresse de courrier électronique et notamment l'ensemble des frais, en ce compris les honoraires et débours des conseils et avocats, et condamnations qui pourraient être imputés à NordNet à ce titre, à moins que les dommages causés ne l'aient été en tout ou partie, du fait de NordNet. Le cas échéant, NordNet assumera la part de responsabilité qui lui incombera.

Le Client est informé que l'indisponibilité peut apparaître en cours de contrat si NordNet change de nom notamment en cas de rapprochement avec un fournisseur d'accès existant.

Dans ce cas, outre le changement du nom du fournisseur d'accès, le Client sera obligé de changer la première partie de son adresse (partie de l'adresse avant le @).

Article 10.3 - Délivrance des courriers électroniques

La délivrance d'un courrier électronique est en principe instantanée. Toutefois, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de NordNet, liées à la nature du réseau Internet, que la transmission d'un courrier électronique puisse être différée dans le temps.

La société NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable de ce retard.

Le Client s'engage donc à doubler l'envoi du courrier électronique par l'envoi d'un courrier papier, si la correspondance émise revêt un caractère important.

De même, le Client s'engage à exiger de ses correspondants que tout message important, dont il est le destinataire, lui soit à la fois communiqué par courrier électronique et par courrier papier.

Article 10.4 - Stockage des courriers électroniques

Le Client s'engage à consulter régulièrement et à classer ou supprimer les courriers électroniques figurant sur ses boîtes aux lettres électroniques, afin qu'elles ne soient pas surchargées.

De plus, le Client s'engage à archiver ou sauvegarder sur son micro-ordinateur et sur tout support externe, les courriers électroniques émis comme reçus qu'il estime importants. A défaut et en cas de perte de courrier électronique, NordNet ne peut en être tenue pour responsable.

Les boîtes à courriers électroniques mises à la disposition du Client sur les serveurs de NordNet ont une capacité limitée de 1 Go (un Gigaoctets).

Une fois ce volume atteint, les courriers électroniques reçus par le Client pourront être bloqués et ne plus apparaître dans la boîte à courriers électroniques surchargée. De plus, si

après blocage de la boîte, le Client ne supprime pas de message, NordNet pourra, après trois (3) mois, purger la boîte, sans avertissement préalable ni indemnité. La responsabilité de NordNet ne pourra en aucun cas être engagée à ce titre, et notamment en cas de perte de messages non archivés ou sauvegardés par le Client sur son micro-ordinateur et/ou sur support externe.

Ainsi, en cas de saturation de l'espace alloué au Client sur les serveurs de NordNet, le Contrat ne sera pas résilié mais NordNet sera dans l'impossibilité de fournir le service de courrier électronique au Client.

Les différentes boîtes à courriers électroniques du Client sont personnalisées et par conséquent, indépendantes les unes des autres. Il ne pourra donc y avoir de report des messages d'une boîte à courriers électroniques surchargée vers une autre.

NordNet se réserve également le droit de ne pas acheminer les messages dont la taille est supérieure à 25 Mo (vingt cinq Méga Octets). Le cas échéant, l'expéditeur pourra être averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

Article 10.5 - Secret des correspondances

Le contenu des messages adressés par le Client à partir de ses boîtes aux lettres électroniques, ainsi que le contenu des messages qui lui sont adressés sont strictement personnels et sont soumis au secret des correspondances privées. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers par NordNet.

NordNet peut toutefois être amenée, notamment dans le respect des textes sur l'interception des correspondances, à communiquer le contenu des courriers électroniques de ses Clients aux autorités ou organismes compétents.

Article 10.6 - Spamming

Le Client s'engage à ne pas pratiquer le « spamming » (c'est à dire, selon la définition de la CNIL, l'envoi massif, et parfois répété, de courriers électroniques non sollicités, à des personnes avec lesquelles l'expéditeur n'a jamais eu de contact et dont il a capté l'adresse électronique de façon irrégulière) à partir des adresses de courriers électroniques dont il bénéficie, que ces courriers électroniques soient à destination de la France ou de l'étranger.

De même, il s'interdit de pratiquer le Publipostage tel que défini en-tête des présentes (article définition)

En cas de non-respect de cette interdiction, NordNet se réserve le droit de suspendre et/ou résilier le Contrat, comme prévu à l'article « Suspension-Résiliation ».

En outre, le Client sera responsable de tous les dommages causés à NordNet ou à un tiers dans ce cadre. Le Client s'engage à indemniser, défendre, garantir la société NordNet, et/ou ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés contre toutes les conséquences dommageables qui pourraient résulter de la pratique de spamming ou du Publipostage, mais également et de façon non limitative, en cas de plainte, action, ou encore mise en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, du fait de la pratique de spamming ou du Publipostage.

Article 11 - Antivirus

Article 11-1 Antivirus de messagerie

NordNet a mis en place une protection antivirus. Chaque courriel reçu par l'une des adresses de courriels du Client sera vérifié. En cas de détection d'un virus, le message ne sera pas acheminé. NordNet adressera un courriel à l'expéditeur et au destinataire les prévenant de l'existence du virus.

Il arrive que certains virus usurpent des adresses de courriels pour se propager.

Le cas échéant, NordNet sera susceptible d'envoyer au Client, un courriel l'informant du fait qu'un message contenant un virus lui a été envoyé par un expéditeur dont l'identité a pu être usurpée.

En l'état de la technique, la société NordNet n'est pas en mesure de vérifier l'identité de l'expéditeur du message litigieux et, ne pourra, à ce titre, être tenue pour responsable de la transmission d'une information erronée.

NordNet procède régulièrement à la destruction des messages concernés.

Il est rappelé au Client que tout message revêtant un caractère important, émis par lui-même ou, dont il est le destinataire, doit être doublé par l'envoi d'un courrier papier.

Si le Client est destinataire du message infecté, il pourra demander que le message lui soit transmis, par envoi d'un courrier type disponible auprès de NordNet précisant qu'il accepte les conséquences d'une telle transmission, sous réserve que le message n'ait pas été préalablement détruit.

Si le Client exige la transmission du message infecté par le virus, malgré la mise en garde de NordNet, le Client supportera seul toutes les conséquences qui y sont liées et les dommages que celle-ci pourrait causer à des tiers ou à -lui-même.

NordNet se réserve le droit de ne pas transmettre le message s'il juge qu'en raison de la présence d'un virus sa transmission est contraire aux lois et réglementations en vigueur.

Le Client est averti que pour des raisons techniques, NordNet peut être obligé de couper le service antivirus. Si possible, NordNet essaiera de prévenir l'internaute par courriel ou par indication sur le site NordNet.

Toutefois, NordNet ne peut pas offrir de garantie à ce titre.

De plus, NordNet ne garantit pas ni ne fait aucune déclaration concernant l'utilisation ou les résultats de l'utilisation du service.

Article 11.2 – Antivirus de la gamme Securitoo

NordNet propose également à ses Clients de s'abonner à l'antivirus de la gamme Securitoo. La protection offerte par celui-ci est plus large que celle de l'antivirus standard. Notamment l'antivirus de la gamme Securitoo vérifie le contenu de tous les fichiers téléchargés et non pas

seulement ceux reçus par courriel. Le détail de l'offre Antivirus-Firewall de la gamme Securitoo peut être consulté sur le site NordNet.com (disponible à l'adresse www.nordnet.com).

Article 12 - Antispam

NordNet a mis en place, sur ses serveurs, une protection antispam, ayant pour objet d'aider le Client à filtrer les courriels indésirables envoyés vers sa messagerie. L'entête et le contenu de chaque courriel reçu à l'une des adresses de courriels du Client seront ainsi vérifiés par un programme automatique.

Si le système antispam de NordNet considère un des courriels reçus par le Client comme représentant un état de suspicion de spam, le message sera identifié par l'adjonction du « tag» :-)(dans l'objet du message.

Si le système antispam de NordNet considère un des courriels reçus par le Client comme étant du spam, le message sera identifié par l'adjonction du « tag» :-((dans l'objet du message.

Le Client aura alors la possibilité de paramétrer son logiciel de messagerie, pour que les messages comportant ce type d'entête soient placés dans un dossier spécial.

Il est rappelé au Client qu'aucun dispositif de sécurité informatique ne procure une protection absolue à son utilisateur.

Il est conseillé au Client de vérifier qu'un courriel « légitime » ne figure pas parmi les courriels marqués comme étant des spams, avant de les supprimer. Le Client est averti que tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes, installé sur son ordinateur, peut éventuellement entrer en conflit avec le service antispam proposé par NordNet.

Le Client est enfin informé que pour des raisons techniques, NordNet peut être obligé de couper le service antispam. Dans la mesure du possible, NordNet essaiera de prévenir ses Clients par une indication sur le site NordNet .

Toutefois, NordNet ne peut offrir de garantie à ce titre.

Article 13 - Pages professionnelles

13.1 Le Client bénéficie d'un espace disque pour l'hébergement d'un site Internet de cent Mégaoctets (100 Mo) sous une adresse du type <http://pro.nordnet.com/nomdelasociete>.

Conformément à la Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, les personnes dont l'activité est d'éditer un service de communication au public en ligne mettent à disposition du public, dans un standard ouvert :

a) S'il s'agit de personnes physiques, leurs nom, prénoms, domicile et numéro de téléphone et, si elles sont assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription ;

b) S'il s'agit de personnes morales, leur dénomination ou leur raison sociale et leur siège social, leur numéro de téléphone et, s'il s'agit d'entreprises assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription, leur capital social, l'adresse de leur siège social ;

c) Le nom du directeur ou du codirecteur de la publication et, le cas échéant, celui du responsable de la rédaction au sens de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 précitée ;

d) Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone de l'hébergeur du site Internet.

Les personnes éditant à titre non professionnel un service de communication au public en ligne peuvent ne tenir à la disposition du public, pour préserver leur anonymat, que le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse de l'hébergeur du site Internet, sous réserve de lui avoir communiqué les éléments d'identification personnelle définis au paragraphe précédent.

13.2 Le Client déclare que le site hébergé et l'utilisation qui en sera faite, directement ou indirectement, n'enfreint pas les droits des tiers, une réglementation applicable en France ou à l'étranger ou les stipulations du Contrat, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, ...), d'apologie de crimes contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale, de délit de provocation, de droit à l'image, de droit d'auteur, de droit des marques, ... (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

NordNet n'est pas tenu de réaliser une quelconque vérification à ce titre.

Toutefois, s'il est notifié à NordNet que le site du Client contient un élément illicite ou un lien litigieux, NordNet, dès lors qu'il ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer l'accès au site.

A ce titre, et conformément à la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, NordNet met à la disposition des internautes un dispositif de signalement de contenus illicites (apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie enfantine), accessible sur toutes les pages du site NordNet, permettant à toute personne de porter à sa connaissance ce type de contenus. NordNet a l'obligation d'informer promptement les autorités publiques compétentes de toutes activités illicites qui lui seraient signalées et que le Client exercerait dans le cadre du contrat.

NordNet s'autorise à procéder au retrait des pages dont le contenu manifestement illicite (apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie enfantine) lui sera signalé.

NordNet rappelle que l'article 6 de la loi n° 2004-575 précitée dispose que « Le fait, pour toute personne, de présenter aux personnes un contenu ou une activité comme étant illicite dans le but d'en obtenir le retrait ou d'en faire cesser la diffusion, alors qu'elle sait cette information inexacte, est puni d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ».

NordNet respectera également, les dispositions de toute décision de justice devenue définitive ou exécutoire obligeant NordNet à suspendre ou fermer l'accès au site du Client.

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, NordNet bloque ou ferme l'accès au site du Client, elle ne sera redevable à l'égard du Client, d'aucun dédommagement.

Le Client supportera les conséquences de toute action d'un tiers relative à la licéité de son site et notamment l'ensemble des frais et condamnation qui pourraient être imputés à NordNet à ce titre, à moins que les dommages causés ne l'aient été en tout ou partie, du fait de NordNet.

Le cas échéant, NordNet assumera la part de responsabilité qui lui incombera.

13.3 NordNet se réserve la possibilité d'apporter à ce service, sans aucune augmentation du prix de l'abonnement pour le Client, des modifications liées à l'évolution technique et d'augmenter à tout moment le volume de stockage alloué, moyennant le respect d'un préavis de trente (30) jours qui sera porté à la connaissance des Clients par un message envoyé sur leurs boîtes aux lettres électroniques personnelles.

Ces derniers auront alors la possibilité d'indiquer à NordNet les caractéristiques auxquelles il subordonne leur engagement.

Si le Client subordonne son engagement ou maintient certaines caractéristiques précises, il devra le signaler à NordNet avant l'abonnement. L'accord de NordNet devra être donné par écrit. L'écrit devra préciser les conséquences du non-respect de ces caractéristiques techniques.

En cas de dépassement par le Client du volume de stockage alloué, NordNet en informera le Client par courriel et se réservera la possibilité de suspendre l'accès au site Internet du Client ou, de facturer le dépassement au tarif de deux (2) euros par Méga-octet (Mo) supplémentaire et par mois, après avoir respecté dans l'un ou l'autre cas, un préavis de quinze (15) jours, tout mois commencé étant dû en totalité.

Pour la facturation de l'espace disque supplémentaire, est pris en compte l'espace disque maximum occupé par le Client dans le mois considéré, arrondi au méga-octet (Mo) supérieur

NordNet se réserve, de plus, le droit, en cas de dépassement du stockage alloué et d'inactivité du Client sur ses pages professionnelles pendant une période supérieure ou égale à trois (3) mois, une fois le volume maximal atteint, de purger ces dernières.

Il appartient au Client de conserver une copie de sauvegarde de tout élément constitutif de ses pages professionnelles au cas où il serait nécessaire de les restaurer suite à un incident indépendant de la volonté de NordNet.

13.4 Bande passante

Chaque Client n'est pas limité par une bande passante qui lui est réservée. Toutefois, NordNet dispose d'une bande passante totale qui sera allouée entre ses différents Clients sans que la répartition ne soit figée au préalable.

Ainsi, le client est conscient que la bande passante variera en permanence.

Le client s'interdit d'utiliser une bande passante largement supérieure à la moyenne de la bande passante utilisée par un Site de taille moyenne ou que soient présents sur son Site des systèmes qui entraîneront, sans accord préalable et écrit de NordNet, une surconsommation de bande passante.

Enfin, le client s'interdit tout usage de la bande passante qui pourrait être considérée comme une gêne des autres clients hébergeant leur Site Internet sur les serveurs de NordNet.

En cas de non respect, NordNet se réserve le droit de suspendre l'accès au Service dans les conditions visées à l'article « Suspension - Résiliation ».

13.5 a) Le Client s'engage à mettre en place, tout système de protection qu'il jugera adéquat pour protéger si nécessaire, son Site contre l'intrusion et à se rapprocher de tout professionnel compétent pour élaborer sa politique de protection.

b) Il est conseillé de réaliser une sauvegarde de son Répertoire lors de chaque modification, et de manière périodique pour toutes les données sensibles, même en l'absence de modification au jour précédant la date d'échéance du Contrat.

En cas de disparition des éléments présents sur son Répertoire, le Client utilisera ses propres fichiers sauvegardés afin de rétablir son Répertoire dans l'état initial et ce même si la disparition est due à une défaillance de NordNet.

En cas de perte de données, la responsabilité de NordNet sera limitée comme prévu à l'article « Limitation de responsabilité ».

c) A titre d'informations générales, NordNet rappelle qu'aucun système de sauvegarde ou de restauration ne procure une protection absolue.

En conséquence, il est indispensable de cumuler les systèmes de sauvegarde et de restauration.

A ce titre, NordNet recommande aux clients d'effectuer très régulièrement des sauvegardes sur au moins deux dispositifs externes et fiables. Ces dispositifs externes devant être munis de moyens de protection afin qu'un tiers ne puisse pas lire les données qui y sont contenues.

Par ailleurs, ces dispositifs de sauvegarde devront être stockés dans un autre lieu que le lieu où est situé le serveur ou l'ordinateur du Client sur lequel les données sont sauvegardées.

Si plusieurs dispositifs externes sont utilisés, chacun devra être stocké dans des lieux différents.

13.6 Le Client s'interdit de quelque manière que ce soit, de participer à la propagation de virus ou d'exercer à partir de son site, des envois de Spams ou de réaliser du Publipostage tel que défini en tête des Conditions Contractuelles.

Le Client sera responsable de la contamination par un virus qui pourrait être réalisée à partir de son Site. En cas de contamination dont il serait responsable, il devra indemniser NordNet du préjudice subi et notamment de la perte d'image et de clientèle et également, l'ensemble

des Clients ayant subi un préjudice. En cas de contamination, le Contrat pourra être suspendu ou résilié, comme prévu à l'article « Suspension - Résiliation ».

13.7 Conservation des données

En application de l'article 6 II de la Loi pour la confiance dans l'économie numérique (2004-575 du 21 juin 2004), NordNet conserve les données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus dont l'Hébergement est réalisé dans le cadre du Contrat dont elles est prestataire.

L'autorité judiciaire peut requérir communication auprès des services de NordNet des données mentionnées au premier alinéa du présent article ainsi que tout élément auquel la loi lui donne accès.

Article 14 - Location maintenance d'un routeur

Un modem-routeur Wi-Fi est mis à la disposition du Client en location-maintenance dans le cadre de la souscription d'un Pack Extrême Pro, mais reste cependant la propriété de NordNet.

Le Client assume en conséquence la responsabilité et les obligations inhérentes à sa qualité de gardien du modem-routeur Wi-Fi de NordNet. Le Client sera dans l'obligation de conserver de manière visible et durable les mentions de propriété apposées par NordNet sur le routeur placé sous sa garde.

Le Client doit être en mesure de donner à NordNet toutes les informations techniques nécessaires à l'installation du modem-routeur Wi-Fi. A défaut, NordNet ne pourra être tenue pour responsable d'une mauvaise installation due au non-respect de cette obligation d'information.

Le Client est responsable du paramétrage de son réseau local, et de la mise en place sur son site de la desserte interne entre la liaison de raccordement et le modem-routeur Wi-Fi.

A tout moment, NordNet se réserve le droit de récupérer le modem-routeur Wi-Fi pour le remplacer par un autre matériel. En cas d'absolue nécessité, NordNet pourra également intervenir pour effectuer la maintenance du modem-routeur Wi-Fi. Le Service d'Accès au réseau Internet pourra, dans ces deux hypothèses, être momentanément indisponible.

Les articles des présentes Conditions Générales relatives à la « livraison », au « transport », à la « propriété et au transfert de risques », et « Prix et paiement », ont vocation à s'appliquer à la location-maintenance du modem-routeur Wi-Fi.

Article 15 - Adresse IP fixe

Dans le cadre du Pack Extrême Pro, le Client peut demander à bénéficier d'une adresse IP fixe. Cette demande doit être effectuée par téléphone auprès du service clients de NordNet (numéro de téléphone disponible sur le site NordNet Rubrique Contactez nous).

La valeur de cette adresse IP est attribuée au Client lors de sa première connexion au service de NordNet. A chaque nouvelle connexion, NordNet attribuera au Client cette même adresse.

NordNet se réserve le droit de modifier la valeur de cette adresse en cas de déménagement du Client ou dans le cadre d'une évolution du service.

Il ne peut être fourni qu'une seule Adresse IP fixe par abonnement.

Les adresses IP fixes sont allouées dans la limite de leur disponibilité.

Article 16 – Options

Les Clients ont la possibilité de souscrire des options en sus de leur Pack Extrême Pro, dans les conditions spécifiées dans le cadre du Formulaire d'abonnement.

Les options disponibles sont les suivantes :

- Antivirus Firewall Securitoo monoposte pour PC
- Antivirus Firewall Securitoo multiposte pour 4 PC
- Filtrage Professionnel Securitoo pour 4 PC
- Filtrage Professionnel Securitoo pour 12 PC
- Installation du modem/routeur Wi-Fi
- Carte PCMCIA
- IP fixe supplémentaire

Les Clients souscrivant aux options Antivirus Firewall Securitoo monoposte ou multiposte, ou au Filtrage Professionnel Securitoo, sont soumises aux Conditions Générales et Particulières applicables à ces services (disponibles à l'adresse www.nordnet.com Rubrique Conditions Générales).

Les Clients souscrivant aux options Carte PCMCIA, et le modem-routeur Wi-fi, sont soumis à l'article « Equipement ».

Le modem routeur Wi-Fi sera installé par NordNet ou un de ses sous-traitants sur demande du Client, les prix et conditions d'installation seront précisés sur le site de NordNet. Dans ce cadre, le Client s'oblige à donner à NordNet ou ses sous traitants un accès aux prises téléphoniques et aux micro-ordinateur et serveurs concernés par le contrat aux heures fixées d'un accord entre les Parties. A défaut, NordNet se réserve le droit de ne pas procéder à l'installation, le Client étant redevable du montant prévu. NordNet ou son sous traitant devra se présenter une seconde fois pour réaliser l'installation, le Client étant redevable une seconde fois du montant prévu.

L'option IP fixe supplémentaire est soumise à l'article « Adresse IP Fixe ».

Le coût et les conditions d'octroi de ces options sont disponibles sur le site NordNet.

Article 17 – Equipements

Le présent article est applicable aux équipements livrés tels que modem-routeur Wi-Fi ou au titre de l'option PCMCIA (ci-après « les Equipements »).

Article 17.1- Livraison

La livraison du modem-routeur Wi Fi et des éventuels accessoires, loué(s) par le Client dans le cadre de la souscription à l'offre Pack Extrême Pro, est effectuée à l'adresse indiquée par le Client lors de sa souscription à l'offre Pack Extrême Pro de NordNet, soit par la remise du modem-routeur Wi Fi et des éventuels accessoires à toute personne présente à l'adresse susvisée, soit en cas d'absence, par le dépôt d'un simple avis de mise à disposition.

Les modems et accessoires sont livrables dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'impossibilité pour NordNet de fournir le modem-routeur Wi Fi dans les trente (30) jours de la souscription d'un Pack Extrême Pro, ou les accessoires dans les trente (30) jours de la réception de la souscription de l'une des options susvisées par le Client, ce dernier devra alors faire le choix d'un autre mode d'abonnement proposé par NordNet ou demander l'annulation de son Contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans ce cas, l'ensemble des sommes éventuellement versées par le Client lui sera remboursé.

Article 17.2 –Transport

Le Client s'engage à ne pas retarder la réception du modem-routeur Wi Fi et des éventuels accessoires, loué(s) par le Client dans le cadre de la souscription de l'offre Pack Extrême Pro.

Il appartient au Client de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison et de formuler si nécessaire des réserves motivées, qui devront être confirmées au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée, dans les trois (3) jours de la réception du modem-routeur Wi Fi et des éventuels accessoires.

Article 17.3 - Transfert de risques

Le modem-routeur Wi Fi, et les éventuels accessoires étant mis à disposition du Client, par NordNet, jusqu'à la résiliation de l'abonnement ou de l'option éventuellement souscrite, sont et reste(nt) la propriété pleine et entière de NordNet.

La propriété du modem/routeur et des accessoires loués par le Client ne sera en aucun cas transférée au Client, à moins qu'il ne procède au paiement intégral du prix du modem/routeur, soit cent cinquante (150 €) TTC, et/ou de la carte PCMCIA, soit soixante-cinq euros (65 €) TTC, au jour de la résiliation l'abonnement ou de l'option.

Cependant, la charge des risques de détérioration, de perte ou de vol du modem-routeur Wi Fi et des accessoires sera transférée au Client dès sa réception. Le Client devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

En cas de détérioration, de perte ou de vol du modem/routeur et des accessoires, le Client devra fournir une copie de la déclaration de vol et NordNet facturera au Client la valeur des produits loués par le Client, touchés par le sinistre, soit cent cinquante euros (150 €) TTC pour le modem/routeur, soixante-cinq euros (65 €) TTC pour la carte PCMCIA, charge au Client de se retourner contre son assureur afin d'en obtenir le remboursement.

A réception du paiement précité, NordNet livrera au Client souscrivant l'une des options susvisées, un produit équivalent au produit détérioré, perdu ou volé.

A l'issue du contrat ou à la suite de la résiliation de l'une des options susvisées par le Client, le modem/routeur et les accessoires loué doi(ven)t être retourné(s) au complet, dans son(leurs) emballage(s) d'origine, en colis recommandé avec demande d'avis de réception dans un délai de huit (8) jours. A défaut, une mise en demeure de respecter les engagements relatifs au retour du modem et des accessoires sera adressée par NordNet au Client.

Si le Client ne s'est pas conformé à ses obligations dans un délai de dix (10) jours à compter de l'envoi de la mise en demeure susvisée, les Parties considéreront que le Client a décidé de conserver le modem/routeur et/ou les accessoires. Les produits non retournés dans les conditions précitées seront dès lors facturés au Client comme suit : le modem/routeur Wi Fi au prix de cent cinquante euro (150 €) TTC, et la carte PCMCIA au prix de soixante-cinq euro (65 €) TTC.

Article 17.4 - Prix et Paiement

Le tarif des accessoires, ainsi que les modalités de paiement qui leur sont applicables sont ceux en vigueur au jour de la souscription par le Client de l'une des options à l'offre Pack Extrême Pro, de la modification de son abonnement ou de son renouvellement par ce dernier.

Article 17.5 défectuosité des Équipements

En cas de défectuosité des Équipements, le client s'engage à formuler sa réclamation, soit par courriel, soit par télécopie soit par courrier dans les conditions de l'article "Notification".

Selon la réclamation du Client, NordNet pourra décider, soit d'intervenir à distance soit de faire réparer l'Équipement, soit de le remplacer.

En aucun cas le client ne devra retourner l'un des Équipements sans l'accord écrit et préalable de NordNet.

En cas d'accord de NordNet, l'Équipement concerné devra être retourné dans les conditions précisées par NordNet

Article 18 – Limitation de Responsabilité

La responsabilité de NordNet est limitée comme prévu dans le présent article et les autres articles des conditions générales.

Article 18.1 Dispositions générales

NordNet ne peut en aucun cas être tenue responsable des catégories de dommages suivants quel que soit le type d'action en responsabilité engagée et même si NordNet a été informée de la possibilité de survenue desdits dommages :

- dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux, moraux,

- les dommages résultant d'une perte de profits, d'une perte de chance, d'une perte d'exploitation, de manque à gagner, de perte de données ou, de privation d'usage, subis par le Client ou par un tiers,

- des dommages que pourrait subir tout terminal connecté à Internet ainsi que tout fichier ou logiciel présent sur ledit terminal dans la mesure où le dommage n'est pas lié à une défaillance de NordNet.

Compte-tenu de son absence de maîtrise de l'ensemble des voies de communication utilisées pour l'acheminement des données, NordNet ne peut être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet.

La responsabilité de NordNet ne pourra être engagée ni à l'égard du Client, ni à l'égard d'un tiers ou, sera à tout le moins limitée, si une faute de la part du Client ou d'un tiers est directement ou indirectement à l'origine du dommage, de la perte ou du préjudice, pouvant survenir notamment, mais non limitativement, en cas :

- de manquement du Client aux obligations prévues aux Conditions Contractuelles
- de manquement du Client ou de son agent quant au paiement de tous les frais et redevances dus aux termes des présentes,
- d'absence de mise à jour régulière par le Client de son système d'exploitation,
- de mauvaise installation ou d'absence d'installation des Equipements ou du Kit de connection
- de non respect de la configuration minimale et des incompatibilités entre le Pack Extrême Pro et tout type d'élément présent sur le micro-ordinateur du Client,
- d'omission de communication d'une information telle que prévue au Contrat, de communication d'une information erronée ou d'absence de mise à jour d'une information communiquée en cas de modification de celle-ci,
- de mauvaise utilisation du Pack Extrême Pro ou d'utilisation du Pack Extrême Pro non conforme aux dispositions du Contrat,
- de Force majeure dans les conditions prévues à l'article « Force majeure » des Conditions Générales,
- de perturbations du réseau interne du Client,
- de blocage par l'Anti-Spam, de messages qui s'avèreraient ne pas être considérés comme un Spam, dès lors que NordNet a respecté ses obligations au titre du Contrat,
- de dysfonctionnements de l'unité centrale du Client ou des logiciels installés,
- de l'utilisation par une autre personne que le Client de ses Identifiants et mot de passe,
- de restrictions d'accès au réseau Internet qui ne sont pas imputables à NordNet,
- de l'utilisation par un tiers des données transmises, du service de messagerie et/ou des pages perso du Client,
- de niveau de paramétrage insuffisant
- de blocage de l'accès au Service en raison de la présence sur les pages hébergées : (i) d'un élément illicite, (ii) d'un élément prétendument illicite dénoncé par notification conformément à la loi 2004-575 du 21 juin 2004, (iii) ou de non respect du Contrat ;
- de contenu du Site du Client ne correspond pas aux obligations imposées par NordNet ;
- de perte de données stockées dans le Répertoire du Client et non sauvegardée par ses soins. Les recommandations en matière de sauvegarde sont prévues à l'article « Pages professionnelles »;
- de saturation du serveur entraînant ainsi le blocage de l'accès au Site Internet du Client du fait de son manquement au respect de l'espace disque qui lui est alloué ou des règles fixées en

matière de bande passante.

- de l'utilisation abusive des Identifiants dont l'usage est réservé au Client ;
- de difficultés d'accès à son Site : si ces difficultés sont notamment liées à l'architecture de son Site, à une défaillance des fournisseurs d'accès, au nombre d'internautes souhaitant se connecter simultanément à son Site, ou à tout prestataire chargé d'assurer le transport des données sur le réseau Internet ;
- d'illicéité du contenu du Site du Client;
- d'envoi de Spam ou de Publipostage pratiqué par l'intermédiaire du Site du Client;
- de contamination du Site du Client par un virus, la protection du Site du Client lui incombant ;
- d'intrusion, de malveillance de tiers sur le Site du Client ou sur un serveur de NordNet;
- de l'intrusion et de malveillance sur le Site d'un tiers ou sur un serveur de NordNet ;
- de propagation d'un virus par l'intermédiaire du Site du Client (volontairement ou non)...

Il est également précisé que seul le Client est responsable de l'usage de l'accès au Service d'accès à Internet et à tout service interconnecté. NordNet ne pourra en aucun cas être responsable du contenu des services fournis ou consultés par le Client, y compris ceux accessibles via les annuaires ou moteurs, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par les Clients et d'une manière générale de toute information consultée, fournie ou téléchargée par le Client.

NordNet n'exerce, en effet, aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur le contenu, la nature ou les caractéristiques des données transportées.

NordNet dégage toute responsabilité au niveau de la compatibilité, de la fiabilité, du fonctionnement, des logiciels autres que ceux fournis par elle-même. La consultation et la suppression des messages relèvent de l'entière responsabilité du titulaire.

NordNet ne saurait être responsable des conséquences de la saturation des boîtes à courriel du Client. En cas de saturation, le contrat ne sera pas résilié mais NordNet sera dans l'impossibilité de fournir le service de courrier électronique au Client, comme prévu à l'article « Courrier électronique ».

La responsabilité de NordNet ne saurait être engagée en cas de d'intrusion d'un tiers dans le système informatique du Client. Le Client reste seul responsable de la protection de ses systèmes informatiques contre de telles intrusions.

Le Client sera responsable de tout dommage causé à NordNet ou à un tiers du fait du non-respect de l'une de ces interdictions.

Toutefois si les dommages causés ont été, en tout ou partie, causés par NordNet, NordNet assumera sa part de responsabilité.

En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de NordNet au titre du Contrat ne peut en aucun cas être supérieure au montant total des sommes que le Client a payées en vertu de sa souscription aux services de NordNet pour l'année en cours.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité de NordNet sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

Les services de NordNet répondent à la législation française en vigueur. NordNet ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de non-respect de la législation du pays de livraison.

Enfin, la responsabilité de NordNet ne pourra être recherchée si, à l'issue du Contrat, le Client subissait un dommage du fait qu'il n'a pas pris les précautions nécessaires pour que les micro-ordinateurs sur lesquels était installé le Produit bénéficient d'une protection équivalente à celle proposée par NordNet.

Concernant les responsabilités du Client, il est précisé que :

- le Client est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui-même à NordNet, à ses dirigeants, administrateurs, employés, représentants ou préposés, ou à des tiers du fait de son utilisation du Service. Toutefois, si les dommages ont été causés en tout ou partie, du fait de NordNet, NordNet assumera la part de responsabilité qui lui incombera. Le Client pourra, le cas échéant, être condamné à verser des indemnités à NordNet du fait des préjudices causés.
- NordNet dégage toute responsabilité en cas d'utilisation du Service non conforme au présent Contrat;
- NordNet ne pourra être tenu pour responsable en cas de poursuites judiciaires à l'encontre du Client du fait de l'usage du Service et de tout service accessible via le réseau Internet. Toutefois, si les dommages ont été causés en tout ou partie, du fait de NordNet, NordNet assumera la part de responsabilité qui lui incombera ;

Article 18.2 Activité à risque

Le Client s'interdit d'exercer par le biais du Service sur son Site ou à partir de son Site une activité à risque, c'est-à-dire une activité qui implique le stockage, la réception ou la transmission de données ou la mise en œuvre d'applications sensibles ou de grande valeur, nécessitant par exemple un fonctionnement à l'épreuve des pannes, tel que équipement de surveillance ou de gestion dans des environnements à risque dont les performances doivent être sans défaut, et notamment les installations nucléaires, la navigation et/ou communication aérienne, le contrôle du trafic aérien, les appareils médicaux et notamment les appareils de réanimation ou les systèmes de contrôle de la sécurité des biens et des personnes, les systèmes d'armement, ...

NordNet ne sera pas tenu de faire une quelconque vérification à ce titre.

En cas de préjudice subi en relation avec ces activités interdites, la responsabilité de NordNet ne pourra être engagée.

Article 18.3 Règles d'usage d'Internet

Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites d'Internet décrites dans la présente clause et dans le Contrat, et reconnaît notamment :

- que le service d'accès à Internet, objet du Contrat, représente un service de connexion entre le(s) micro-ordinateur(s) et/ou le routeur du Client et le centre serveur de NordNet et qu'il ne porte pas sur le contenu des sites que le Client pourrait consulter, créer ou héberger.

NordNet n'assume aucune responsabilité sur les services accessibles par Internet et n'exerce aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de son centre serveur, Tout site internet consulté à partir du(des) micro-ordinateur(s) du Client sera réputé avoir été consulté par ce dernier ;

- que le réseau Internet est une combinaison de plusieurs réseaux. NordNet ne contrôle en aucune manière le fonctionnement de ce réseau. Il ne peut être aucunement garant des performances techniques du réseau Internet et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ;

- que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels ;

- que la communication d'Identifiants et d'une manière générale de toute information jugée par le Client "confidentielle" est faite à ses risques et périls ;

- que les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété, un droit à l'image, un droit d'auteur, ou de manière générale par toute législation ou réglementation en vigueur. Le Client est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge, télécharge, stocke et transfère sur Internet ;

- qu'est interdit le fait de transmettre en connaissance de cause ou par négligence tout élément électronique et/ou logique via le Service NordNet qui causerait ou serait susceptible de causer un dommage de quelque nature, que ce soit aux systèmes informatiques de NordNet ou à d'autres utilisateurs du Réseau Internet.

- que la communauté des utilisateurs d'Internet a développé un certain nombre de codes de conduite, et notamment la Netiquette (disponible à l'adresse suivante : www.afa-france.com/netiquette.html), dont la violation peut avoir pour effet d'exclure le contrevenant de l'accès à certains sites Internet, NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable de ce fait ;

- qu'il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son(ses) micro-ordinateur(s), ses propres données ou logiciels, des intrusions éventuelles d'un tiers. NordNet propose à ce sujet, indépendamment de la formule d'accès Internet choisie par le Client, de souscrire une option Antivirus Firewall de la gamme Securitoo dont le détail peut être consulté sur le site NordNet.com (disponible à l'adresse suivante : <http://www.nordnet.com>, rubrique " Antivirus Firewall ").

Article 18.4 Règles spécifiques à l'anti-virus et l'anti-spam

NordNet n'est soumise qu'à une obligation limitée compte tenu de la nature de la technologie employée.

En effet, compte tenu de la nature et des fonctions « Antivirus » et notamment, de la haute technicité mise en œuvre et des caractères particuliers que présentent notamment les virus informatiques, tant par l'apparition régulière de nouveaux virus, que par les mutations

observées sur les virus existants, voire des caractères polymorphes de ceux-ci, Le Client reconnaît que le Produit est fourni « en l'état » sans autre garantie que celle que le Produit proposé par NordNet est à même d'identifier les virus correspondant à la liste à jour sur la base utilisée par NordNet, ceci excluant la possibilité d'identifier tout virus, dont le code source ne serait pas strictement identique à celui ayant servi de base à l'établissement de la liste précitée. A ce titre, NordNet précise que l'option Antivirus ne bloque pas les Trojans ou les Vers (définis à l'article Définition).

NordNet rappelle au Client que l'antivirus n'analyse que les fichiers transmis par le biais des boîtes à courrier électronique visées dans les présentes Conditions Contractuelles.

Le Client accepte que NordNet, notamment en cas d'attaque virale importante, ait la faculté de modifier les règles de l'Antivirus

Dans la mesure du possible, NordNet avertira le Client de la modification de ces règles.

NordNet ne pourra être tenue pour responsable des conséquences qui pourraient survenir, au niveau des applications du ou des micro-ordinateurs sur lesquels le Produit est installé, du fait des limitations de communication imposées par la mise en place de ces nouveaux profils.

Par ailleurs, NordNet informe le Client que la technologie anti-Spam est basée sur la conjonction de différentes techniques permettant de considérer avec une probabilité importante que le message adressé est un Spam. Dans ce cas, NordNet identifiera le message.

NordNet confirme qu'il est impossible de déterminer avec exactitude qu'un message est un Spam et qu'ainsi, le Produit peut identifier des messages qui ne sont pas du Spam. Si des messages d'une particulière importance sont envoyés au Client, celui-ci s'engage à désactiver ou paramétrer différemment la fonctionnalité anti-Spam.

Le Client devra mettre en place des règles de gestion de sa messagerie pour utiliser au mieux, les fonctionnalités de l'Anti-Spam.

Article 19 - Cas de force majeure

NordNet ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du Contrat due à un événement de Force majeure, si celui-ci remplit les conditions légales et jurisprudentielles requises pour qualifier la Force majeure en droit français, et ce, quelque soit le préjudice subi (notamment perte de données, dysfonctionnement de l'ordinateur, interruption du réseau, de l'accès au site, perte d'activité, nécessité de faire appel à un tiers pour remédier aux difficultés rencontrées, ...).

De plus, de convention expresse entre les Parties, pourront être tenus pour des cas de Force majeure, les événements d'interruption, panne ou sabotage des moyens de télécommunication, incendie, inondation, intempéries exceptionnelles, avaries, émeutes, guerre, grève totale ou partielle, lock out, soit chez NordNet, soit chez ses fournisseurs ou prestataires, retard de ses fournisseurs ou prestataires, ainsi que les interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications.

Le cas de Force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence.

Toutefois, si le cas de Force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du Contrat par l'une ou l'autre des Parties, huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiant cette décision.

Article 20 - Durée du Contrat

Le Contrat est conclu pour une durée de un (1) mois plus le mois en cours au jour de l'abonnement.

En conséquence, tout abonnement aura pour échéance, le dernier jour du mois.

A l'issue de cette 1ère période, l'abonnement sera tacitement renouvelé par périodes de un (1) mois, sauf résiliation du Contrat à l'initiative de l'une des Parties, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'autre Partie.

la résiliation sera effective à la fin du mois suivant celui de la réception par la Partie récipiendaire, de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception susvisée.

Article 21 - Tarifs et Paiement

Article 21.1- Tarifs

Les tarifs en vigueur des Services d'accès au réseau Internet proposés par NordNet (abonnement, modem, options et frais de mise en service) sont en libre consultation sur le site NordNet et sur simple demande auprès de NordNet (coordonnées disponibles à l'article " Notifications"). En cas de modification de l'abonnement, le tarif en vigueur sera celui indiqué sur le site NordNet au jour de la modification.

En cas de renouvellement, le tarif sera égal au tarif pratiqué pour la période précédente, sauf si un tarif différent a été notifié au Client dans le mail de renouvellement.

En cas de dépassement par le Client de l'espace disque mis à sa disposition pour l'hébergement de pages professionnelles par NordNet dans le cadre du " Pack Extrême Pro " et/ou de l'établissement de connexion simultanée en contradiction avec l'article « Utilisation des Identifiants d'accès au service », le coût lui sera facturé.

Le Client est tenu d'acquitter le prix du service fourni par NordNet, de la conclusion à l'issue du Contrat, quelle qu'en soit la cause, et ce, y compris si le Client n'installe, ni n'utilise pas le service.

Article 21.2 - Modalités de facturation et de règlement

Les Services d'Accès au réseau Internet de NordNet sont facturés par périodes de trois (3) mois.

Les abonnements sont facturés d'avance.

Lors de la première facturation, l'abonnement afférent au premier mois est facturé au prorata temporis, depuis la mise en service de la connexion.

Le Client s'engage à autoriser le règlement par prélèvement bancaire de toutes les sommes dues à NordNet au titre du Contrat, conformément aux tarifs indiqués dans les formulaires d'abonnement en ligne.

Le prélèvement automatique pourra être effectué dès l'émission de la facture par NordNet.

En cas de difficulté légitime pour le client, d'accepter un paiement par prélèvement, NordNet étudiera avec le client, la possibilité de mise en place d'un autre moyen de paiement.

NordNet n'activera pas la connexion avant la réception de l'autorisation de prélèvement bancaire.

La désignation d'un tiers-payeur nécessite l'accord préalable et exprès de NordNet, ainsi que du tiers-payeur et, n'exonère pas le Client de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers-payeur.

Pendant le délai de réclamation des factures et selon l'état des techniques existantes, NordNet tient à la disposition du Client, les éléments justificatifs de toute facture qu'il doit acquitter.

A défaut de contestation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de la facture dans les huit (8) jours de sa réception, NordNet considérera que le Client a accepté ladite facture.

Toute contestation sera étudiée par NordNet dans la mesure où est expliqué de manière précise, les raisons de la contestation et que les raisons avancées peuvent constituer un motif de non paiement.

Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance non justifié comme prévu ci-dessus, entraîne, huit (8) jours après une mise en demeure restée infructueuse :

- de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que le Client doit à NordNet ;
- la possibilité de suspendre, si bon semble à NordNet, l'exécution de toute souscription ou Contrat en cours jusqu'au paiement complet des sommes que doit le Client ou de résilier le contrat dans les conditions précisées à l'article « Suspension - résiliation »;
- l'application d'un intérêt à un taux égal à 12 % l'an sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demie le taux de l'intérêt légal français.

Si NordNet adresse au Client une mise en demeure de payer par lettre recommandée en raison d'un retard de paiement, le Client sera redevable d'un montant déterminé comme suit :

- quatre euros et cinquante centimes (4,5 €) par lettre recommandée s'il est résident français,
- cinq euros quatre-vingt cinq centimes (5,85 €) par lettre recommandée s'il n'est pas résident français.

Ce montant se cumulera avec tout autre frais ou indemnité dû et notamment ceux prévus pour les frais de rejet.

Si NordNet devait effectuer un remboursement, celui-ci ne serait effectué qu'après encaissement irrévocable de toutes les sommes dues. Il sera tenu compte des délais pendant lesquels le client ou sa banque, pourra révoquer le paiement même après débit de son compte et crédit du compte de NordNet.

De plus, si la banque du Client rejette la demande de prélèvement établie conformément aux conditions en vigueur sur le site NordNet, le Client sera redevable envers NordNet de frais de rejet de huit euros (8 €) par rejet. Si le Client réside hors de France, le montant pourra varier en fonction de son pays de résidence. Les montants des frais de rejet sont en libre consultation sur le Site NordNet et sur simple demande auprès de NordNet (coordonnées disponibles à l'article « Notifications » des présentes Conditions générales). A défaut d'indication d'un montant spécifique de frais de rejet pour le pays de résidence du Client, le montant de huit euros (8 €) par rejet sera dû. Ce montant se cumulera avec tout autre frais ou indemnité dû et notamment ceux prévus pour l'envoi d'une lettre recommandée.

Article 22 – Suspension - Résiliation

22.1 – Suspension

En cas de non respect de l'une quelconque des clauses des Conditions contractuelles, NordNet se réserve le droit de suspendre sans préavis ni indemnité l'exécution des prestations tant que le Client n'a pas remédié au non-respect invoqué.

NordNet se réserve le droit de suspendre le Contrat, sans préavis ni indemnité, notamment dans les cas suivants sans que cette liste ne soit limitative:

- un quelconque acte de piratage ou tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau a pour cause ou origine le compte du Client ;
- à la suite de la notification par les utilisateurs du Réseau Internet ou par les autorités compétentes que le Client fait un usage du Réseau Internet de nature à porter préjudice, à NordNet aux tiers ou, qui serait contraire à la législation en vigueur, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et, après vérification par NordNet ;

La suspension sera notifiée par courriel.

NordNet se réserve le droit :

- de ne pas faire usage de cette faculté de suspension et de faire directement application des dispositions de l'article « Résiliation »,
- de faire application des dispositions de l'article « Résiliation », même si par le passé, pour les mêmes difficultés, NordNet avait fait application de l'article « Suspension ». En cas de suspension, le Client sera tenu de continuer à exécuter ses obligations de manière habituelle. Seules les obligations de NordNet seront suspendues.

Le Client est averti, qu'en cas de suspension du Contrat, pour quelque cause que ce soit, NordNet a la possibilité de bloquer l'utilisation du Produit auquel le Client avait souscrit. Il ne bénéficiera plus des mises à jour et/ou fonctionnalités offertes par le Produit auquel le Client avait souscrit.

22.2 - Absence de renouvellement

Il est rappelé que le Contrat se renouvellera tacitement à l'échéance, pour une durée fixée à l'article « Durée » sauf résiliation du Contrat à l'initiative de l'une des Parties, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre Partie. La résiliation sera effectuée à la fin du mois suivant celui de la réception par la partie de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception susvisée.

22.3 - Résiliation pour faute

Le Client peut résilier le Contrat si Nordnet manque à ses engagements au titre des Conditions Contractuelles.

Dans ce cas, le Client devra, pour résilier le Contrat, mettre NordNet en demeure de respecter ses engagements dans un délai d'un (1) mois par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

A l'expiration de ce délai, si Nordnet ne s'est pas conformée à ses obligations, le Client aura le droit de résilier de plein droit, le Contrat par l'envoi d'une seconde lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

NordNet peut résilier le Contrat si le Client manque à ses engagements au titre des Conditions Contractuelles.

Dans ce cas, NordNet, pour résilier le Contrat, devra mettre le Client en demeure de respecter ses engagements dans le délai d'un (1) mois par courriel.

A l'expiration de ce délai, si le Client ne s'est pas conformé à ses obligations, NordNet aura le droit de résilier de plein droit le Contrat par l'envoi d'un second courriel

Toutefois, dans le cas où la nature des engagements que le Client n'a pas respectés, l'empêcherait de remédier à son manquement, NordNet pourra résilier le contrat de plein droit dès la constatation du manquement par l'envoi d'un courriel.
Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Article 23 - Conséquences de la cessation

Le Client est averti, qu'en cas de cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, NordNet a la possibilité de bloquer l'accès du Client au Service. Cette interruption pourra avoir lieu dès la prise d'effet de la résiliation ou quelques jours plus tard.
Toute cessation du Contrat pourra entraîner l'effacement des courriers électroniques stockés dans la(les) boîte(s) aux lettres électronique(s) du Client, à moins qu'ils n'aient été archivés ou sauvegardés sur l'ordinateur du Client et/ou sur tout support externe par le Client.
Après cessation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client accepte que NordNet récupère l'adresse IP et les matériels qui lui ont été concédés ou loués. Le Client s'engage par conséquent à restituer à NordNet les Equipements mis à sa disposition pour les besoins de sa connexion au réseau Internet. Les Equipements devront être restitués à NordNet en bon état de fonctionnement, par colis recommandé avec demande d'avis de réception.
En cas d'obstacle, de refus, de destruction ou de perte des Equipements qui soit imputable au Client ou de retour d'un Equipement endommagé, le matériel sera alors facturé au Client à sa valeur à neuf sur la base du tarif officiel du constructeur, tel qu'en vigueur au moment de la mise à disposition dudit Equipement.

Article 24 - Données personnelles

Article 24.1 – Traitement des données personnelles

Le client accepte que NordNet traite, conserve et transmette des données personnelles tel qu'indiqué ci-dessous.
Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de NordNet, dont les coordonnées figurent à l'article « Notifications », représenté par son président directeur général. NordNet fournira au Client l'identité de son président directeur général sur simple demande.

NordNet se réserve le droit d'adresser au Client par courriel des informations promotionnelles relatives :

- à des produits et services analogues au service NordNet que le Client a souscrit, sauf opposition de sa part dans les conditions prévues au présent article, précisées dans lesdits courriels ;
- aux autres produits ou services proposés par la société NordNet à condition que le Client ait

manifesté son consentement préalable à recevoir ces informations promotionnelles, sauf opposition ultérieure dans les conditions fixées au présent article.

L'ensemble des informations recueillies par NordNet sont nécessaires à l'exécution du service et des demandes diverses du Client et de toutes les suites qui pourraient en résulter, par les services de NordNet ou de ses partenaires.

Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies aux services de NordNet, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

Le défaut de réponse empêchera NordNet d'exécuter tout ou partie de sa prestation.

NordNet se réserve le droit de transmettre l'ensemble des informations personnelles concernant le Client à toutes personnes qui doivent être légalement destinataires des informations et à tout sous-traitant de NordNet qui aurait besoin de ces informations pour effectuer les opérations (notamment maintenance, assistance, recouvrement, ...) dont il a été chargé par NordNet.

NordNet pourra également être amené à conserver certaines des données personnelles concernant le Client, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi.

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 dite " Informatique et Libertés ", le Client dispose des droits suivants :

- Droit de s'opposer pour des motifs légitimes à ce que des données à caractère personnel le concernant fassent l'objet d'un traitement ;
- Droit de s'opposer sans frais à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection notamment commerciale par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur ;
- Droit d'interroger le responsable d'un traitement de données à caractère personnel dès lors que le Client justifie de son identité, en vue d'obtenir :

1. La confirmation que des données à caractère personnel concernant le Client font ou ne font pas l'objet de ce traitement ;

2. Des informations relatives aux finalités du traitement, aux catégories des données à caractère personnel traitées et aux destinataires ou catégories de destinataires auxquels les données sont communiquées ;

3. Le cas échéant, des informations relatives au transfert de données à caractère personnel envisagées à destination d'un état non membre de la communauté européenne ;

4. La communication sous une forme accessible des données à caractère personnel qui concernent le Client ainsi que toute information disponible à l'origine de celles-ci ;

5. Les informations permettant de connaître et de contester la logique qui sous-tend le traitement automatisé en cas de décision prise sur le fondement de celui-ci et produisant des effets juridiques à l'égard de l'intéressé. Toutefois, les informations communiquées à la personne concernée ne doivent pas porter atteinte au droit d'auteur au sens des dispositions du Livre 1^{er} et du titre IV du livre III du Code de la Propriété Intellectuelle. Une copie des données à caractère personnel est délivrée à l'intéressé à sa demande. Le responsable du

traitement peut subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction. En cas de risque de dissimulation ou de disparition des données à caractère personnel, le juge compétent peut ordonner y compris en référé, toute mesure de nature à éviter cette dissimulation ou cette disparition.

- Droit d'exiger du responsable d'un traitement, dès lors que le Client justifie de son identité, que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées, les données à caractère personnel le concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ;
 - Droit de demander au responsable du traitement, de justifier sans frais pour le Client, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu du paragraphe précédent ; Si le Client obtient la modification de l'enregistrement, le Client est en droit d'obtenir le remboursement des frais correspondant au coût de la copie mentionnée ci-dessus ;
 - Droit pour les héritiers d'une personne décédée qui justifient de leur identité et dans la mesure où les éléments portés à leur connaissance leur laissent présumer que les données à caractère personnel concernant la personne décédée et faisant l'objet d'un traitement n'ont pas été actualisées, d'exiger du responsable de ce traitement, qu'il prenne en considération le décès et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence. Lorsque les héritiers en font la demande, le responsable du traitement doit justifier sans frais pour le demandeur, qu'il a procédé aux opérations exigées en vertu de l'alinéa précédent.
- Le Client pourra exercer ses droits par lettre adressée à NordNet (adresse disponible à l'article " Notifications " des présentes Conditions Générales) ou par Courriel (à l'adresse suivante : coordonnees@nordnet.com).

Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet l'exercice de vos droits. Aussi, NordNet se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à l'adresse coordonnees@nordnet.com et dont l'objet ne porterait pas sur l'exercice de vos droits.

Toutes les personnes dont les données nominatives sont conservées par NordNet disposent des mêmes droits.

Le cas échéant, le Client s'engage à obtenir le consentement exprès et préalable de tout tiers, dont les données personnelles sont transmises à NordNet par ses soins, à la collecte desdites données, ainsi qu'aux opérations réalisées en application du présent article, par les services de NordNet. Le Client s'engage également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont il dispose. En cas de non respect des présentes dispositions, le Client est seul responsable.

NordNet s'engage à ne pas procéder à des conservations, traitements ou transmissions qui seraient contraires aux principes rappelés ci-dessus, à moins que la conservation, le traitement ou la transmission ne soit imposée par la réglementation en vigueur.

De même, NordNet prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisé. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, NordNet ne pourra être tenu responsable de l'accès ou de l'interception des données personnelles du Client par une tierce personne.

Article 24.2 - Propriété des informations et base de données

le Client reconnaît que NordNet est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier.

Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que le Client a transmis à NordNet au titre du Contrat, toute information que NordNet aurait pu obtenir, sans préjudice de l'article précédent relatif au traitement des données personnelles.

Article 25 - Entrée en vigueur des Conditions Générales

Toute nouvelle version des Conditions Générales entrera en vigueur dès sa date de publication sur le site de NordNet, sur lequel cette date sera précisée.

Article 26 - Dispositions diverses

Article 26.1 - Circulation du Contrat

Le Client ne pourra céder, transférer, déléguer ou licencier pour quelque cause que ce soit, les droits et obligations découlant du Contrat à un tiers, sauf accord écrit et préalable de NordNet. NordNet pourra céder, transférer, déléguer à tout tiers tout ou partie de ses obligations ou prestations. En cas de cession, délégation, transfert, NordNet devra alors informer le Client par tous moyens appropriés notamment par la publication d'une information sur son Site. De plus, NordNet pourra librement sous-traiter à un ou plusieurs tiers tout ou partie des obligations mises à sa charge par les Conditions Contractuelles.

Article 26.2 - Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du Contrat n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat.

Article 26.3 - Tolérance

Le fait pour NordNet de s'abstenir de diligenter un quelconque recours lié au manquement du Client à l'une quelconque des obligations et engagements aux termes du Contrat, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

Article 26.4 - Intitulés

Les intitulés des articles du Contrat ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

Article 26.5 - Conditions spécifiques sur le Formulaire d'abonnement et Annexes

Les Conditions spécifiques et les Annexes sont incorporées par référence au Contrat et sont indissociables du Contrat.

Article 26.6 - Notifications

Toutes correspondances, notifications, communications ou mises en demeure, communiquées par le Client à NordNet, devront prendre la forme d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception sauf s'il en est disposé autrement au sein des Conditions Contractuelles.

Toute modification, communication ou mise en demeure qui serait communiquée par Nordnet au Client, prendra la forme d'un Courriel sauf s'il en est disposé autrement au sein des Conditions Contractuelles. Le Client accepte expressément que les informations transmises par NordNet en vue de la conclusion du Contrat ou celles qui sont adressées au cours de son exécution puissent être transmises au Client par Courriel sauf si une autre modalité est expressément prévue.

Les modalités d'envoi des courriers, télécopies et courriels sont précisées ci-après :

? Courrier:

- Pour NordNet, à l'adresse suivante :

NORDNET
BP 60985
111 rue de Croix
59510 HEM
France

(lieu où le consommateur peut présenter ses éventuelles réclamations)

- Pour le Client :

à l'adresse postale le concernant ou, le cas échéant à celle du représentant habilité à le représenter, que le Client doit fournir à NordNet, comme prévu à l'article « Souscription du Produit » des Conditions Générales et, que le Client s'engage à maintenir à jour.

Le courrier du Client devra être adressé :

- s'il est une personne morale, sur papier à en-tête du titulaire du Contrat et signé par le représentant (cachet + copie de la carte nationale d'identité) ;
- s'il est une personne physique, sur papier libre accompagné d'une photocopie de sa carte nationale d'identité.

? par télécopie aux numéros suivants :

- Pour NordNet : 03.20.66.55.69

- Pour le Client :

au numéro de télécopie le concernant, tel qu'il l'a communiqué à NordNet.

Sa télécopie devra être adressée :

- s'il est une personne morale, sur papier à en-tête du titulaire du Contrat et signée par le représentant (cachet + copie de la carte nationale d'identité) ;
- s'il est une personne physique, sur papier libre accompagné d'une photocopie de sa carte nationale d'identité.

NordNet se réserve le droit de demander l'original de la télécopie par courrier postal.

? par courriel aux adresses suivantes :

- Pour NordNet :

à l'adresse de courriel suivante : « client@nordnet.com » ;

- Pour le Client :

à l'adresse de courriel le concernant ou, le cas échéant à celle du représentant habilité à le représenter, que le Client doit fournir à NordNet, comme prévu à l'article « Souscription du Produit » des Conditions Générales et, que le Client s'engage à maintenir à jour.

Tout courriel envoyé à l'adresse de courriel ci-dessus, sera réputé avoir été reçu par le Client, sept (7) jours après son expédition par NordNet. Si le Client est dans l'impossibilité de consulter sa boîte à courriels pendant au moins sept (7) jours, il devra en avertir NordNet par

télécopie, courrier ou courriel. Dans ce cas, NordNet lui adressera les notifications par un autre moyen que le courriel.

Article 26.7 - Frais

Les parties seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par eux respectivement en relation avec le Contrat et les opérations qu'il prévoit y compris les honoraires et débours.

Article 26.8 – Communications

Le Client accepte expressément que les informations transmises par NordNet en vue de la conclusion du Contrat ou celles qui sont adressées au cours de son exécution soient transmises par Courriel.

Article 27 - Litige - Compétence juridictionnelle

La loi française sera, à l'exclusion d'une part des règles de conflit prévues par la loi française et d'autre part, des dispositions non impératives de la loi française qui seraient contraires au Contrat, seule applicable au Contrat, que ce soit lors de sa formation, de son exécution, de sa cessation ou, dans le cadre d'un éventuel litige.

Si le Client a la qualité de commerçant, tout litige susceptible de s'élever entre les Parties, relatifs à leurs relations contractuelles et, notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du Contrat sera, y compris en cas de référé, requête, appel en garantie, ou de pluralité de défendeurs, et ce, quelque soit le lieu de résidence du Client et le mode de paiement accepté, de la compétence exclusive, du Tribunal de commerce de Lille (France), dans le ressort desquels se trouvent le siège social de NordNet, où est formé le Contrat.